



Paris, le 15 janvier 2020

## Le pipeau du « retrait » de l'âge pivot !



Au surlendemain d'une très grande journée de manifestation et après plusieurs semaines de mobilisation, M. Édouard Philippe a annoncé le samedi 11 janvier le « retrait de l'âge pivot », renvoyant de surcroît le financement du futur système de retraite à une conférence.

Annnonce aussitôt saluée dans les rangs & relais gouvernementaux.

Or l'annonce du Premier ministre n'est pas un compromis. Mais une **supercherie**.

L'âge « pivot », ou plutôt l'âge « d'équilibre » pour reprendre les termes du projet de loi, **a seulement été retiré d'un article !**

Au cas d'espèce, l'article 56 bis, relatif aux modalités d'atteinte de l'équilibre financier d'ici 2027. **Pour tout le reste, rien ne change.** Ni sur le fond, ni sur les modalités (ordonnances...).

**Le comble ?** L'art 56 bis modifié précise simplement : « avant le 30 avril 2020 une conférence des financeurs [...] propose [...] les modalités permettant d'atteindre l'équilibre financier ».

Et dans le cadre imposé par le gouvernement ! Aucun accord au 30/04/2020 ? Le Gouvernement s'habilite à prendre « toute mesure » !

Articles du projet de loi sur la retraite à points	Mentions de l'âge d'équilibre	
	Avant 11/01	Après 11/01
Art. 7 : autres cat. de salariés affiliés au régime général	OUI	OUI
Art. 10 : paramètre de calcul - coefficient d'ajustement	OUI	OUI
Art. 26 : transition - activité rémunérée post liquidation retraite	OUI	OUI
Art. 28 : situations spécifiques - départs anticipés	OUI	OUI
Art. 29 : situations spécifiques - handicap	OUI	OUI
Art. 30 : situations spécifiques - inaptitude	OUI	OUI
Art. 32 : pénibilité & dangerosité - lien entre incapacité & expo°	OUI	OUI
Art. 33 : pénibilité & dangerosité - limitations	OUI	OUI
Art. 35 : pénibilité & dangerosité - limite d'âge	OUI	OUI
Art. 36 : départs anticipés - miss° de sécurité, surv° et contrôle	OUI	OUI
Art. 38 : transitions - âge d'ouverture des droits	OUI	OUI
Art. 39 : transitions - intégration régimes spéciaux	OUI	OUI
Art. 40 : garantie retraite minimale	OUI	OUI
Art. 46 : droits conjugaux - retraite réversion	OUI	OUI
Art. 55 : gouvernance - pilotage financier	OUI	OUI
Art. 56 bis : modalités atteinte équilibre financier d'ici 2027	OUI	NON : retiré
Art. 61 : conservation droits	OUI	OUI
<b>Total des articles mentionnant l'âge d'équilibre</b>	<b>17</b>	<b>16</b>

**Le Gouvernement n'a pas du tout retiré l'âge pivot/d'équilibre du projet de loi !**

**L'annonce de M. Philippe était destinée à faire diversion, faire semblant de donner des gages.**

**La mobilisation ces derniers jours de plusieurs ministres (dont M. Dussopt dans la sphère Bercy!), pour rencontrer les organisations syndicales, relève de la même approche : leurrer.**

De la cordialité, quelques annonces orales rassurantes et beaucoup de flou.

Surtout aucun engagement écrit allant à l'encontre du funeste projet de loi !

**Le motif : reprendre la main. Charmer et rassurer les personnels pour les dissuader de lutter, éviter que la mobilisation interprofessionnelle ne devienne grève générale, et ainsi éliminer toute résistance sociale ! Présente et future !**

**Les promesses n'engagent que ceux qui y croient. Le gouvernement, lui, croit au projet de loi !**

